

DÉLIBÉRATION 2022-02 du 25 janvier 2022 relative à la campagne d'évaluation des établissements 2020-2021, à ses résultats et aux enseignements qui en découlent

La loi du 29 juillet 2019 dispose dans son article 40 alinéa 2 que le Conseil d'évaluation de l'École définit le cadre méthodologique de l'évaluations des établissements et analyse les résultats de ces évaluations.

Le Conseil d'évaluation de l'École, après en avoir délibéré dans sa séance du 25 janvier 2022, approuve le rapport annuel sur la campagne d'évaluation des établissements 2021-2021 qui lui était soumis par la présidente.

Ce rapport témoigne de la mise en œuvre d'une démarche nouvelle, inédite et structurante qui, malgré un contexte sanitaire très contraint, a concerné près de 950 établissements sur la base du cadre méthodologique défini par le CEE et tel que prévu par la loi. Ce sont, au final, un peu plus de 9 % de l'ensemble des établissements du second degré publics et privés sous contrat (collège, lycées généraux et technologiques, lycées professionnels) qui ont ainsi été évalués au titre de l'année scolaire 2020-2021.

Si la démarche d'évaluation des établissements s'est installée dans le paysage éducatif, c'est grâce à un engagement fort à tous les niveaux : des équipes dans les établissements, des évaluateurs externes et des acteurs académiques mais également des instances (CEE, IH2EF, IGÉSR) qui ont accompagné et soutenu cette dynamique collective.

Cet engagement collectif sans précédent est à saluer dans une période contrainte par la pandémie.

L'examen des rapports d'évaluation des établissements, au-delà de la diversité des établissements, au-delà également des différences de mise en œuvre de la démarche d'évaluation des établissements dans chaque académie à partir du cadre national défini par le CEE, permet de relever les conditions qui permettent de faire de l'évaluation des établissements un levier structurant et stratégique pour l'amélioration du service public d'éducation.

À partir de cette analyse, cinq éléments sont apparus comme essentiels et ont été développés dans les recommandations *infra* afin de conforter la démarche :

1. La nécessaire **contextualisation** de chaque établissement et **l'analyse de données robustes et partagées**, pour une mise en perspective d'un établissement ancré dans son territoire et ouvert sur le monde,
2. Une **évaluation globale et participative**, pour une vue d'ensemble, un croisement des regards et une appropriation par toutes les parties prenantes,



3. Une analyse de l'ensemble de la chaîne évaluative, **depuis les besoins des élèves jusqu'aux effets des décisions prises dans l'établissement**, pour dépasser le rapport d'activités et évaluer *l'effet établissement*,
4. Une évaluation qui débouche sur le **projet d'établissement**, boussole et feuille de route que l'établissement se donne pour les cinq années suivantes,
5. **De l'évaluation au pilotage**, parce que l'évaluation et son suivi ouvrent des perspectives pour l'établissement et le système éducatif tout entier.

Le Conseil d'évaluation de l'École formule la série de recommandations suivantes :

Recommandations

Recommandations générales relatives à l'organisation de l'évaluation, à la formation et à l'accompagnement des équipes

- *Améliorer et poursuivre l'accompagnement des académies par les instances nationales (CEE, IH2EF, IGÉSR) et des établissements par les instances académiques et nationales*
- *Élaborer une programmation pluriannuelle des établissements évalués, les prévenir en année N-1 et définir et organiser avec eux le calendrier spécifique de l'évaluation*
- *Assurer une large communication sur l'évaluation des établissements et une diffusion auprès des acteurs et des établissements de toutes les informations concernant les campagnes d'évaluation*
- *Élargir les viviers d'évaluateurs externes, notamment aux enseignants, en conservant une taille des équipes compatible avec la soutenabilité de l'évaluation de tous les établissements*
- *Poursuivre et développer la formation initiale et continue aux enjeux et à la méthode de l'évaluation, pour les cadres, les enseignants et les réseaux professionnels*

Recommandations à destination des établissements et des évaluateurs, relatives au renforcement de la démarche évaluative dans les établissements

- *Identifier avec précision le contexte de l'établissement pour une mise en perspective du cadre de travail et des résultats des élèves*
- *Analyser avec une égale attention les quatre domaines pour évaluer l'établissement dans sa globalité ; à ce titre, identifier et valoriser des axes transversaux structurants*
- *Identifier les besoins des élèves pour l'analyse des actions passées et à venir, en prenant davantage appui sur les données et indicateurs, les observations et le recueil des points de vue des parties prenantes*
- *Distinguer les décisions internes à l'établissement de celles qui relèvent du pilotage externe, exploiter les marges d'autonomie (compétences et responsabilités), identifier les leviers, pistes d'action et besoins de formation*
- *Mobiliser l'ensemble des acteurs, dont les élèves et les parents, dans tous les domaines et à toutes les étapes de l'évaluation, pour la formalisation et la mise en œuvre du projet d'établissement qui en découle.*



Recommandations à destination des académies et relatives à l'accompagnement des établissements avant, pendant et après l'évaluation

- *Encourager les établissements à identifier collectivement leurs besoins en formation continue et en faire l'un des axes structurants du plan académique de formation*
- *Accompagner et promouvoir les innovations et expérimentations menées dans les établissements*
- *Identifier et formaliser les missions des inspecteurs en lien avec l'évaluation et l'accompagnement des établissements*
- *Faire de l'évaluation des établissements un levier pour un pilotage académique de proximité et le dialogue avec la collectivité territoriale de rattachement*
- *Construire une programmation stratégique, critérisée et transparente de l'évaluation des établissements, en lien avec la collectivité territoriale de rattachement*

Recommandations à destination des établissements et relatives aux thématiques fondamentales correspondant aux missions de l'École

- *S'approprier les missions de l'École définies dans le cadre du service public d'éducation en les rapportant aux besoins des élèves tels qu'identifiés en contexte*
- *Considérer de manière transversale la notion d'équité scolaire en se fondant sur les acquis des élèves et leurs corrélations avec le genre, l'origine sociale et territoriale, etc.*
- *Intégrer la plus-value apportée par une réflexion collaborative sur les ressources humaines, notamment en termes d'accueil et d'accompagnement des personnels*
- *Prendre davantage en compte dans la réflexion évaluative les enjeux majeurs de société que sont le numérique, le développement durable et l'ouverture européenne et internationale, auxquels les élèves doivent se préparer*

Le rapport annuel est téléchargeable sur la page du CEE : <https://www.education.gouv.fr/CEE>